AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (22)ItemJean-Baptiste André Godin à Th. Déret, 8 septembre 1882

# Jean-Baptiste André Godin à Th. Déret, 8 septembre 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)
Collation2 p. (397r, 398v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

# Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Th. Déret, 8 septembre 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 29/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50793

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### **Présentation**

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction8 septembre 1882
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireDéret, Th.
Lieu de destinationOued Tlelat (Algérie)

# **Description**

RésuméGodin explique à Th. Déret que le Familistère de Guise loge une population industrielle de 1 200 personnes, que les écoles sont fondées depuis 20 ans pour les enfants de 7 à 14 ans, que chaque classe a son professeur et compte 35 élèves de même âge des deux sexes, que les professeurs ont 7 heures de travail par jour et que leurs congés sont réduits à une semaine en septembre et un ou deux autres jours. Il ajoute que l'association cherche la stabilité des professeurs. Il lui demande ses prétentions salariales, compte tenu que le loyer, le chauffage ou l'éclairage de son logement seraient à sa charge. Il précise que les instituteurs et institutrices peuvent devenir membres de l'association. Il lui demande de lui donner les moyens de se renseigner sur lui et sur sa femme si elle est candidate à une fonction vacante.

NotesLieu de destination : « Tlélat - Oran, Algérie » selon l'index du registre de correspondance. Il s'agissait de Sainte-Barbe-du-Tlelat, commune de la région d'Oran aujourd'hui appelée Oued Tlelat.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

#### Mots-clés

Éducation, Emploi

Personnes citées

- Déret [madame]
- <u>Société du Familistère de Guise Association coopérative du capital et du travail</u>

#### Lieux cités

- Guise (Aisne) Familistère : écoles
- Surfonds (Sarthe)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024